Ville d'Avray / Saint-Cloud

Ville d'Avray, le 28 janvier 2013

CHSCT – 10 janvier 2013 Compte-rendu

Étaient présents :
Vincent Pina - Directeur, **Stéphanie Dupuis** – Responsable Administrative, **Florian Micheli** – Responsable Hygiène & Sécurité, **Nathalie Nantier** - Représentant A&I/UNSA, **Pascal Meunier** – Représentant enseignant GMP, **Christiane Bougan** – Représentant SNPTES/UNSA, **Yann Le Boulanger** – Représentant enseignant GEII, **Pierre-Yves Charrière** – Représentant enseignant GTE, **Christian N'Zobo** - Représentant CGT/FERC,
Jean-Luc Guinot – Ingénieur Sécurité UPOND, **Florence Dubar –** Médecin de prévention**, Mireille Blayo** – Infirmière.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 avril 2012

M. BLAYO souhaite qu'une modération soit apportée aux propos retranscrits au point 4 concernant la venue du médecin dans le local infirmerie.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Réponses aux questions de la dernière séance

Pas de question lors de la dernière séance.

Modification du mode de collecte des boites pop à venir :

L'organisation annoncée lors du dernier CHSCT pour la collecte des boites pop par les agents du service maintenance ne sera pas mise en place.
Le lancement d'un nouveau marché de nettoyage a permis d'intégrer ce ramassage dans les missions de la société.
Les agents de nettoyage se chargeront donc de vider ces boites pop durant les prestations de nettoyage.
Il n'y a donc plus de contraintes de jour de collecte pour les usagers.

Par ailleurs, le prestataire en charge de l'enlèvement du papier a changé également, quelques modifications sont à prévoir. Comme cela reste encore à définir, le flyer sera mis à jour et diffusé.

En cas d'enlèvement d'archives, il est rappelé que les sacs pilons fournis ne doivent être remplis qu'à la moitié de leur capacité pour faciliter la manipulation par les agents du service maintenance.

M. BLAYO demande ce qu'il advient des documents confidentiels à détruire.

S. DUPUIS répond qu'un broyeur se trouve au pavillon administratif.

3. Point sur les registres réglementaires, maladies professionnelles et accidents de service

Registre de danger grave et imminent :

Pas de signalement

Registre hygiène et sécurité :
Pas de remarque

Accidents de service :

Aucun accident de service à déclarer

Maladies professionnelles :

Pas de maladie professionnelle à déclarer

Un point communication doit être fait concernant les registres Hygiène et Sécurité.

M. BLAYO demande s'il existe une communication interne.

F. MICHELI répond que les comptes rendus du CHSCT sont mis en ligne sur le site intranet de l'IUT. Un mail destiné à « personnel.pst » sera systématiquement envoyé dès la mise en ligne.

4. Bilan de la visite des postes de travail

Lors du CHSCT d'avril 2012, un point sur les Troubles musculo-squelettiques a été réalisé.
Le docteur Dubar, médecin de prévention, a alors proposé de réaliser une visite des postes de travail.

Cette visite s'est déroulée le 24 mai 2012 pour le site de Ville d'Avray, elle a permis de conseiller les agents sur leurs postures de travail et de rectifier directement certaines organisations de postes de travail si cela était possible.
Des conseils d'achats de matériel ont également été délivrés.

Bilan de la visite :

13 postes de travail ont été étudiés, dont 12 en présence de l'agent, ce qui est primordial dans ce cas, pour le treizième une simple étude de l'environnement a été réalisée.
Les 12 postes étudiés en présence de l'agent sont des postes avec travail prolongé sur écran et réception de nombreux appels téléphoniques.

La disposition des pièces fait que, dans quelques bureaux visités, les écrans sont face ou dos aux fenêtres, dans ce cas là, si le changement d'orientation de l'écran n'est pas possible, l'utilisation de stores est primordiale.

4 écrans étaient posés sur les unités centrales, à déplacer, le haut de l'écran doit être au niveau des yeux.

4 sièges n'étaient plus adaptés pour des problèmes de fonctionnement (plus de réglages possible)
L'utilisation d'un repose-pied a été conseillée à 5 personnes, une lampe d'appoint à 3 personnes.

Un porte téléphone mobile a également été recommandé.
Le déplacement des téléphones ou des imprimantes ont également été conseillés lors de cette visite.

Cette visite a montré qu'au-delà des contraintes dues à l'environnement de travail (fenêtres, positionnement du bureau par rapport à l'accueil du public, …) difficilement modifiables, des améliorations peuvent être réalisées au niveau de l'organisation du poste de travail et avec l'apport de nouveau mobilier plus adapté ou d'accessoires.

Dans le cadre d'un travail sur écran, le Docteur DUBAR rappelle l'importance des pauses à faire régulièrement dans la journée. Il est nécessaire également de veiller au désencombrement des bureaux.

C. N'ZOBO signale un problème d'aération à la loge d'accueil et souhaite que l'aérateur soit remis en fonctionnement.
C. N'ZOBO demande également la possibilité d'obtenir des micro-casques pour las agents de la loge, ce qui faciliterait la prise de message et aurait un atout en terme d'hygiène, le téléphone étant utilisé par plusieurs personnes.

5. Chaudière expérimentale GTE

Lors de la séance du 4 octobre 2012, le CHSCT a voté à l'unanimité l'arrêt de l'utilisation de la chaudière expérimentale du département GTE pour cause d'absence de dossier technique à sa connaissance.

Un dossier a été transmis au Service Hygiène et Sécurité comprenant les éléments suivants :

- Plaque signalétique
- Certificats de conformité des éléments
- Présentation complète de tous les éléments
- Vu en coupe de la chaudière
- Procédure d'arrêt d'urgence

Cet appareil nécessite un entretien annuel comprenant :

- Une vérification du fonctionnement
- Un nettoyage et un réglage si besoin

Des consultations sont lancées pour réaliser cet entretien. Par ailleurs, la chaudière sera une priorité lors de la réalisation de l'évaluation des risques.

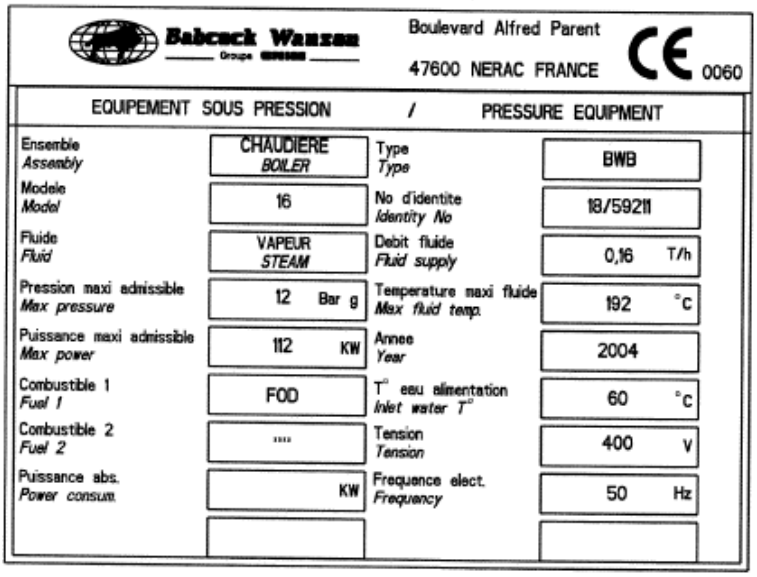

Babcock Wanson Groupe

Boulevard Alfred Parent
47600 NERAC FRANCE

CE 0060

EQUIPEMENT SOUS PRESSION / PRESSURE EQUIPMENT

Ensemble *Assembly*	CHAUDIERE *BOILER*	Type *Type*	BWB
Modele *Model*	16	No d'identite *Identity No*	18/59211
Fluide *Fluid*	VAPEUR *STEAM*	Debit fluide *Fluid supply*	0,16 T/h
Pression maxi admissible *Max pressure*	12 Bar g	Temperature maxi fluide *Max fluid temp.*	192 °C
Puissance maxi admissible *Max power*	112 KW	Annee *Year*	2004
Combustible 1 *Fuel 1*	FOD	T° eau alimentation *Inlet water T°*	60 °C
Combustible 2 *Fuel 2*	....	Tension *Tension*	400 V
Puissance abs. *Power consum.*	KW	Frequence elect. *Frequency*	50 Hz

La proposition est faite de lever l'interdiction d'utilisation de la chaudière expérimentale suite à la fourniture des éléments demandés par le CHSCT en date du 4 octobre 2012.

La levée de l'interdiction est approuvée à l'unanimité.

6. Document unique GTE

La réalisation du document unique du département GTE a été retardée après concertation avec le chef de département du fait de l'inventaire à réaliser pour l'évaluation de l'IUT.

Cas des laboratoires :

La procédure proposée pour cette évaluation des risques pour chaque laboratoire est la suivante :

- Transmission des informations concernant les unités de travail :
    - Transmission des protocoles de TP ou description succincte des actions réalisées dans le laboratoire

- Liste des produits chimiques, bouteilles de gaz et fluides se trouvant dans l'unité de travail
- Liste des déchets produits par l'unité de travail
- Liste des équipements de protections à disposition
- Recensement du matériel, des machines et des outils de travail de chaque unité de travail, comprenant les caractéristiques techniques
- Historique des incidents connus
    - Réalisation : chaque responsable d'unité de travail
    - Délai : pour le 1er mars 2013

- Analyse documentaire
    - Réalisation : Service Hygiène et Sécurité
    - Délai : dès réception des documents, avancement par unité de travail selon la date de la visite

- Visite de l'unité de travail
    - Réalisation : Service Hygiène et Sécurité en présence du responsable de l'unité de travail
    - Délai : Réalisation de l'ensemble des visites avant juillet 2013

- Identification et cotation des risques puis réalisation d'un plan d'action :
    - Réalisation : Service Hygiène et Sécurité et correspondant département
    - Délai : Pour validation par le CHSCT de début 201

La méthode de cotation utilisée sera la suivante :

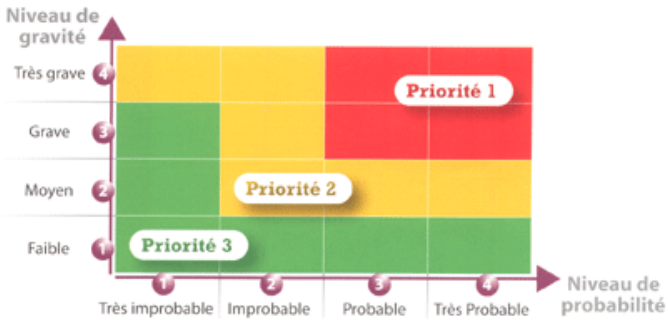

Définition de la probabilité d'occurrence du risque et de la gravité des conséquences qui seront multipliées pour obtenir le niveau de risque.

L'évaluation des risques pour le département GMP a été réalisée avec cette méthode, il est donc nécessaire de la conserver pour l'uniformité du document unique.

Cas des autres unités de travail :
Cette procédure s'applique aux laboratoires, les autres unités de travail identifiées sont :

- Les secrétariats
- Les techniciens
- Les laboratoires de cours type « langues »

Pour celles-ci, la procédure sera plus simplifiée avec l'étude des fiches de postes, des entretiens avec les agents ainsi que l'observation de leurs tâches et de leur environnement de travail.

La méthode de cotation restera la même.

Liste des unités de travail (laboratoires) :

Laboratoire de climatisation	Lavinia Grosu
Laboratoire de combustion foyer	Nassim Alilat
Laboratoire de DAO	Peter Zolst
Laboratoire d'échangeurs	Pierre-Yves Charrière
Laboratoire d'électrothermie	Grégory Duprat
Laboratoire d'électricité/Automatismes	Grégory Duprat
Laboratoire de froid	Vincent Pina
Laboratoire d'informatique	Peter Zolst
Laboratoire de machines thermiques	Diego Queiros Conde
Laboratoire de mécanique des fluides	A. Hocine
Laboratoire de mesures	A. Baïri
Laboratoire de modélisation	Nassim Alilat
Laboratoire de PDM	Pierre-Yves Charrière
Laboratoire de propulsion foyer	Nassim Alilat
Laboratoire de régulation	Jean Gabriel Bauzin
Laboratoire de thermique des locaux	Jean Gabriel Bauzin
Laboratoire de thermodynamique	A. Hamouda

7. Formations Hygiène et Sécurité

Formations hygiène et sécurité pour le personnel de Ville d'Avray :

- Formation membres de CHSCT : réalisée en 2012.
- Manipulation défibrillateur : 22 personnes formées en mai 2010 dont 19 actuellement sur site.
- SST : une quinzaine de personnes formées actuellement sur site mais pas forcément à jour de recyclage (Sur 2011/2012 : 1 agent en formation initiale et 6 personnes recyclées encore sur site).

Constat :

- Peu de personnes formées.
- Peu de formations sur le site de Ville d'Avray.
- Manque de SST, notamment dans l'atelier GMP.
- Manque de communication sur les formations disponibles ou possibles.
- Pour les enseignants, besoin de prévoir les dates à l'avance.

Améliorations envisageables :

- Prévoir au moins une session de formation SST à Ville d'Avray par an avec son recyclage.
- Réalisation de formations manipulation extincteurs sur le site de Ville d'Avray.
- Refaire une session de formation à la manipulation des défibrillateurs.
- Transmission d'un listing des formations hygiène et sécurité proposées par l'université ou envisageable avec des organismes de formation.

S. DUPUIS regrette qu'aucune date ne figure dans les listings des formations proposées par Nanterre.
M. BLAYO répond que les dates sont fixées en fonction du nombre de demandes. Connaissant les contraintes des enseignants il est possible d'envisager que les enseignants proposent des dates auxquelles ils seraient susceptibles d'être disponibles.

P. MEUNIER ajoute qu'il est envisageable pour les enseignants de déterminer un calendrier de formation possible.

S. DUPUIS propose que soit présentée pour le prochain CHSCT la liste des enseignants concernés par ces formations afin de déterminer un calendrier.

M. BLAYO ajoute que ce recensement peut se faire par l'intermédiaire d'un doodle ouvert à tout l'IUT.

M. BLAYO souhaite connaître ce qui est fait concernant la formation de guide d'évacuation, le précédent exercice ayant été peu convaincant.

F. MICHELI répond que les personnes concernées doivent être tout d'abord identifiées.

S. DUPUIS rappelle qu'il est nécessaire d'identifier les guides et de déterminer leur zone.

V. PINA ajoute qu'une évaluation du nombre de guide par bâtiment doit être effectuée.

M. BLAYO propose qu'un compte rendu de l'exercice d'évacuation soit adressé à tout le personnel.

V. PINA ajoute que des consignes sur les conduites à tenir devront figurer sur ce compte rendu.

8. Questions diverses

- **Bombonnes de gaz**

Y. LE BOULANGER souhaite qu'un bilan soit fait concernant les bombonnes de gaz (stockage, évacuation,…).

F. MICHELI répond qu'un descriptif du parc de bouteilles a été effectué sur déclaration de chaque titulaire.

V. PINA ajoute que certaines bouteilles restent « orphelines ».

J-L GUINOT propose que les bouteilles non utilisées soient évacuées.

P-Y CHARRIERE répond que pour évacuer ces bouteilles il est nécessaire de connaître leur contenance.

S. DUPUIS conclut que la base du déclaratif ne suffit pas. Il est urgent de recenser, localiser et identifier ces bouteilles. Reste à définir la ou les personnes chargées de ce recensement.

J-L GUINOT se propose de réunir les directeurs de laboratoires dont l'exposition au risque est importante.

F. MICHELI précise que les travaux se poursuivent et qu'un un point d'étape sera fait au prochain CHSCT.

- **Contrôle d'accès du Bâtiment B**

C. N'ZOBO signale que la lumière reste allumée la nuit au 3ème étage du bâtiment B.

F. MICHELI signale qu'une réorganisation complète de l'accès aux bâtiments est en cours d'étude.

S. DUPUIS précise que l'accès par carte électronique sur chaque bâtiment est à l'étude.
Un CCTP doit être rédigé sur le contrôle d'accès

- **Alarme sur portable d'astreinte**

F. MICHELI annonce que le report de l'alarme incendie sur le portable de sécurité du personnel d'astreinte fonctionne.

- **Vigipirate**

V. PINA informe le CHSCT du courrier annonçant le niveau rouge.

J-L GUINOT ajoute que le niveau rouge est le niveau constant depuis 2005.

Un laboratoire est classé en ZRR (Zone à Régime Restrictif), différentes mesures sont à mettre en place.
J-L. GUINOT précise que les ZRR ont pour but de protéger le potentiel scientifique et technique de la nation.

Information complémentaire :
Le potentiel scientifique et technique de la nation est constitué de l'ensemble des biens matériels et immatériels propres à l'activité scientifique fondamentale et appliquée et au développement technologique.
La protection de ce potentiel est notamment assurée par le contrôle de l'accès aux « zones à régime restrictif » (ZRR) et par la protection des informations de nature scientifique et technique telles que définies par arrêté interministériel.

- **Talkie walkie**

N. NANTIER rapporte la demande de certains agents de se doter de talkies walkies.

F. MICHELI répond qu'un devis en sa possession doit être étudié.

- **CHSCT Nanterre**

M. BLAYO annonce que le règlement intérieur du CHSCT de Nanterre a été rédigé et prévoit la présence d'un membre élu du CHSCT de Ville d'Avray. Le prochain CHSCT de Nanterre se tiendra le 29/01/13.

S. DUPUIS demande aux membres élus de désigner un volontaire.

N. NANTIER se propose d'assister au CHSCT de Nanterre du 29/01/13.

Prochaine séance :

Jeudi 11 avril 2013 - 9h30
Salle des Lilas